

<p align="center">PROTOCOLE DU RECUEIL DE SANG POUR EXTRACTION DE L'ADN ET ETUDE GENETIQUE CHEZ LES FAMILLES AYANT UN MEMBRE ATTEINT D'UNE MALADIE GENETIQUE</p>

Conditions de prélèvement :

- * Tubes EDTA (tubes pour numération et formule sanguine-*bouchon violet*)
Autre possibilité : Tubes stériles avec anticoagulant (EDTA, Complexon) 1 mg/ml de sang.
Par exemple mettre 500 µl d'une solution d'EDTA (50 mg/ml) pour 25 ml de sang
- * Prélever : 7-10 ml pour les adultes et enfants de plus de 2 ans.
3-5 ml pour les enfants de moins de 2 ans.
- * Le plasma est conservé et utilisé pour les dosages de protéines ou stéroïdes.

Précautions :

- * Mélanger immédiatement et délicatement les tubes afin d'éviter toute formation de caillots (l'analyse de l'ADN deviendrait impossible). *Ne pas centrifuger*
- * Etiqueter correctement chaque tube (nom, prénom, père, mère..).
- * Joindre obligatoirement un consentement génétique (voir exemplaire ci-joint) signé par le patient s'il est majeur ou par le représentant légal s'il est mineur.
- * Concernant les patients, joindre toutes les données clinico-biologiques justifiant la demande.
- * Joindre si possible l'arbre généalogique de la famille.

Conditions d'envoi :

- * Cette étude de l'ADN est prise en charge par la sécurité sociale. Nous vous demandons un bon de prise en charge de votre hôpital ou un bon de demande du laboratoire préleveur.
- * Envoi (24 h chronopost si urgent, colissimo suffit si moins urgent) au laboratoire, à l'adresse suivante :

Docteur Véronique TARDY
Service du Professeur Yves MOREL
Endocrinologie Moléculaire et Maladies Rares
Centre de Biologie et Pathologie Est, 5^{ème} étage
59 Boulevard Pinel
69677 BRON CEDEX

- * Si l'envoi est effectué 24 heures après le prélèvement garder les tubes à + 4°C avant l'envoi.

Pour tout renseignement complémentaire, joindre :

Dr Véronique TARDY
Pr Yves MOREL
Secrétariat : Madame Carole PERNET

Tél. : (33) 04 72 12 96 78
Tél. : (33) 04 72 12 96 83
Tél. : (33) 04 72 12 96 35
Fax: (33) 04 72 12 97 20